

Le maire et le réseau de transport de l'électricité

Présentation

De nombreuses communes sont directement concernées par la présence sur leur territoire d'un ouvrage électrique – poste, pylône ou ligne à haute tension – géré par RTE, le gestionnaire unique du réseau de transport d'électricité. Elles peuvent en outre être concernées par l'implantation de nouvelles installations. Les projets de développement du réseau électrique s'appuient sur une large concertation avec les élus locaux et les riverains.

Contenu

- Le réseau existant et son développement
- Présence d'un ouvrage électrique : quelles implications pour la commune
- La démarche environnementale
- Lignes à haute tension et santé

Durée : 2 h

Informations utiles

- www.rte-france.com
- www.sousleslignes-prudence.com

Avec le concours de

